

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le 27 février, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

Présents : ARNAUD Stéphanie ; BETTON Jean Claude ; BRESSON Claudine ; CAU Julien ; COUMANS Marie-France ; DUMENIL Dominique ; MAURY Céline ; PAIS Emmanuelle ; PEYRIERE Lionel ; SIMAO Fernand ; VAUDOIS Evelyne

Excusé :

Représenté : SIMAO Fernand

Secrétaire de séance : ARNAUD Stéphanie

Le conseil municipal s'est réuni à 19h00.

Ordre du jour conseil du mardi 27 février 2017:

- 1) Approbation du Compte-rendu du précédent conseil
- 2) Vie politique :
 - a. Election d'un 4ème adjoint.
 - b. Participation aux commissions intercommunales
 - c. Commissions communales
- 3) Inventaire de l'actif de la commune
- 4) Questions d'actualité
 - a. Boîte aux lettres de La Poste
 - b. Arrêts bus scolaire Hameau de Favas
 - c. Convention bergerie Luc Catapano
 - d. Réunion préparatoire saison CCFF : le 20 mars à 19h.

1. Approbation compte-rendu du conseil du 30 janvier 2017 :

Aucune autre remarque n'étant émise, le compte rendu de la séance du 30 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Vie politique:

a) Election d'un adjoint :

Madame la Maire rappelle les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L2122-8, L 2122-10, L 2122-14 complétés par la circulaire du 13 mars 2014.

Suite à la démission de Monsieur Jérôme DUSFOUR de ses fonctions de 1er adjoint, dument acceptée par Monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 17 février 2017, il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint pour la bonne marche de l'administration communale.

Il est établi que l'adjoint nouvellement élu prendra rang, comme l'indiquent les textes, après tous les autres, chacun des adjoints restants passant au rang supérieur.

Madame la Maire propose la candidature de Claudine Bresson qui a accepté les délégations concernant les affaires scolaires et périscolaires au poste de quatrième adjointe.

Elle demande si d'autres conseillers sont candidats au poste. Claudine Bresson est seule candidate à l'élection. Il est ensuite procédé à l'élection, le vote se faisant à bulletin secret. Evelyne Vaudois et Emmanuelle Pais sont désignées en qualité d'assesseurs.

1er tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 12
Majorité absolue à atteindre : 7
A obtenu : 12 voix.

Claudine Bresson ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 4ème adjointe et installée immédiatement dans ses fonctions.

Les autres adjoints passent dans le même temps au rang supérieur conformément aux textes en vigueur. Ainsi, le tableau des adjoints est établi comme suit:
Monsieur Lionel Peyrière : 1er adjoint, délégué communautaire suppléant
Madame Stéphanie Arnaud : 2ème adjointe
Monsieur Julien Cau : 3ème adjoint
Madame Claudine Bresson : 4ème adjointe

b) Représentation de la commune aux commissions intercommunales

1. Commission Agriculture : Julien CAU
2. Commission Aménagement de l'espace et du territoire : Julien CAU
3. Commission Cadre de vie : Marie-France COUMANS
4. Commission Communication et information : Stéphanie ARNAUD
5. Commission Culture Patrimoine : Stéphanie ARNAUD
6. Commission Développement économique du territoire : Céline MAURY
7. Commission Eau : Lionel PEYRIERE
8. Commission Enfance, jeunesse et action sociale : Stéphanie ARNAUD
9. Commission Environnement : Jean-Claude BETTON
10. Commission Finances : Françoise MATHERON
11. Commission du Personnel : Dominique DUMENIL
12. Commission Services aux communes : Françoise MATHERON
13. Commission Sports et activités de pleine nature : Fernand SIMAO
14. Commission Tourisme : Céline MAURY
15. Commission Travaux : Lionel PEYRIERE

Conseiller communautaire suppléant : Lionel PEYRIERE

c) Commissions communales

1. Commission Appels d'Offres et délégations services publics :
Françoise MATHERON, Lionel PEYRIERE, Stéphanie ARNAUD, Julien CAU, Claudine BRESSON, Jean-Claude BETTON, Marie-France COUMANS.

2. Commission Finances :
Françoise MATHERON, Lionel PEYRIERE, Stéphanie ARNAUD, Julien CAU, Claudine BRESSON, Jean-Claude BETTON, Marie-France COUMANS.

3. Commission Urbanisme :
Françoise MATHERON, Lionel PEYRIERE, Julien CAU, Jean-Claude BETTON, Marie-France COUMANS, Dominique DUMENIL, Fernand SIMAO, Evelyne VAUDOIS.

4. Commission Ecole et périscolaire :

Françoise MATHERON, Stéphanie ARNAUD, Claudine BRESSON, Marie-France COUMANS, Dominique DUMENIL, Céline MAURY, Emmanuelle PAÏS.

5. Commission Travaux Voirie :

Françoise MATHERON, Lionel PEYRIERE, Julien CAU, Jean-Claude BETTON, Marie-France COUMANS, Dominique DUMENIL, Emmanuelle PAÏS, Fernand SIMAO.

6. Commission Développement économique, artisanat, tourisme et internet :

Françoise MATHERON, Claudine BRESSON, Dominique DUMENIL, Céline MAURY, Emmanuelle PAÏS.

7. Commission Affaires sociales :

Françoise MATHERON, Stéphanie ARNAUD, Claudine BRESSON, Dominique DUMENIL.

8. Commission Environnement, cadre de vie et patrimoine :

Françoise MATHERON, Lionel PEYRIERE, Stéphanie ARNAUD, Julien CAU, Claudine BRESSON, Jean-Claude BETTON, Marie-France COUMANS, Dominique DUMENIL, Céline MAURY, Emmanuelle PAÏS, Fernand SIMAO, Evelyne VAUDOIS.

9. Commission Animation, vie associative, lien social, sport :

Françoise MATHERON, Stéphanie ARNAUD, Claudine BRESSON, Marie-France COUMANS, Dominique DUMENIL, Céline MAURY, Emmanuelle PAÏS, Fernand SIMAO, Evelyne VAUDOIS.

- Correspondant défense : Lionel Peyriere
- Syndicat Intercommunal Garrigue-Campagne : Françoise MATHERON et Fernand SIMAO.

3. Inventaire de l'actif de la commune

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ajustement de l'inventaire et de l'état de l'actif doit être réactualisé.

Elle souligne que la Commune possède des biens notamment des terrains nus depuis des temps immémoriaux, non répertoriés dans l'inventaire et l'état de l'actif.

Elle indique que cette écriture comptable est faite par la trésorière des Matelles, sur certificat administratif de l'ordonnateur.

Elle souligne que l'organe délibérant doit autoriser le mouvement du c/1068 dans la limite du solde créditeur de ce compte.

Elle précise que le montant de la plus-value est égale au montant du prix de cession et que les terrains ne font pas partis des biens amortissables.

Elle indique que la régularisation des opérations de cessions des immobilisations corporelles à titre onéreux concerne :

- * Terrain B34 - Dablanc : 100 000 €
- * Terrain C352 - Durand : 12 000 €
- * Terrain C1934 - Jeannou : 390 000 €
- * Terrain C1214/1216/1501 - Campets : 310 000 €

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité. Il autorise l'intégration des opérations de cessions corporelles à titre onéreux, le mouvement du c/1068 dans la limite du solde créditeur du compte, l'établissement du certificat administratif concernant ces biens et enfin, il autorise que le montant de la plus-value soit égale au montant du prix de cession.

4. Questions d'actualité :

- a) Boîte aux lettres de La Poste : la boîte aux lettres a bien été volée, elle sera remplacée dans les meilleurs délais (environ un mois)
- b) Arrêts bus scolaire Hameau de Favas : La commune a demandé la suppression de l'arrêt en bord de départementale. Hérault transport étudie actuellement la possibilité de ne conserver qu'un seul arrêt, celui de l'abri bus, si les bus peuvent faire une giration sans manœuvre dangereuse. Cette giration sera testée avant d'être mise en place.
- c) La convention Luc Catapano est reconduite pour une durée de 15 ans.
- d) Réunion préparatoire saison CCFF : le 20 mars à 19 heures

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h.